



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.038
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation de la salle du
conseil municipal Guy Durand**

Annule et remplace la décision DC 21.009 du 14 janvier 2021

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2021 de la préfecture,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré souhaite réaliser des travaux de rénovation, de réaménagement, de mise en conformité et d'accessibilité du bâtiment.

La ville d'Ingré souhaite utiliser au mieux ses équipements tout en les rendant moins énergivores.

Ce projet est éligible à la DSIL 2021.

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 212 603 € HT.
La demande de subvention porte sur un montant de 63 780 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<u>DEPENSES :</u>		
Etudes (AMO, diagnostics, missions SPS et CT) M.O.E et bureaux d'études	29 903,00 €	14.07 %
Travaux	182 700,00 €	85.93 %
Total dépenses :	212 603,00 €	100 %
<u>RESSOURCES :</u>		
DSIL	63 780,00 €	30.00 %
CRST	106 302,00 €	50.00 %
Autofinancement (dont emprunt) :	42 521,00€	20.00 %
Total des ressources :	212 603,00 €	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire.

A Ingré, le **28 AVR. 2021**

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Publié ou notifié-le : **28 AVR. 2021**
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer**DC-21-038****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-04-28T11-31-24.00 (MI229841995)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210428-DC-21-038-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien
à l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation
de la salle du conseil municipal Guy Durand

Date de décision : 28/04/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention.Acte : DC.21.038 - subvention DSIL Guy
Durand 2021.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/04/21 à 11:31

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 28/04/21 à 11:31

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 28/04/21 à 11:36